

les affaires

Comment s'enrichir à 25, 35, 45 et 55 ans

Par Daniel Germain

Édition du 23 Janvier 2016



Ne plus jamais se soucier de l'argent, c'est la vraie richesse. Comment y parvenir, selon votre âge.

L'idée de s'enrichir évoque peut-être chez vous l'image de votre patron qui arrive au bureau dans sa Mercedes, de fidèles clients d'Ogilvy ou encore les fêtes somptueuses de Guy Laliberté. Vous vous dites que l'unique chemin pour les rejoindre passe par un comptoir de Loto-Québec, au croisement d'un coup chance improbable.

La richesse n'est pas le fruit du hasard. Mais, consolez-vous, elle est plus accessible que vous ne le croyez. D'abord, il faut réviser votre conception de ce qu'est être riche. Écartez de votre tête la grande maison, la piscine creusée et les voitures rutilantes. Elles ne représentent pas le but à atteindre, mais plus souvent des obstacles qui vous en séparent.

Voyez la chose sous un autre angle : vous serez riche quand l'argent ne sera plus une source de préoccupations, quoi qu'il arrive. C'est ce qu'on appelle l'indépendance financière.

Pour vous y mener, nous avons tracé un itinéraire en quatre grandes étapes de 10 ans (25-35 ans ; 35-45 ans ; 45-55 ans ; 55-65 ans). Bien sûr, vous y parviendrez plus ou moins rapidement, selon vos revenus, le type d'emploi que vous occupez et votre style de vie. Un entrepreneur à succès a de bonnes chances d'y arriver jeune. Pour l'employé à la tête d'une famille monoparentale, la pente sera plus abrupte, tandis que celui qui bénéficie d'un régime de retraite à prestations déterminées part avec un coup d'avance. Si vous devez entreprendre un virage professionnel, ça peut accélérer les choses. Ou les ralentir. Et si votre salaire n'est pas assez élevé, votre but devrait d'abord être d'ajouter des cordes à votre arc pour augmenter votre revenu, à défaut de quoi l'objectif sera hors de portée.

25 à 35 ans

Construire les fondations

Optez pour d'autres modes de transport

Voilà une période excitante et... ingrate ! Vous entreprenez l'étape où les revenus sont au plus bas alors que les besoins sont souvent élevés, tout ça au moment où vous avez sans doute des dettes d'études à rembourser. Vous entreprenez votre carrière et, dans quelques années, des enfants arriveront dans le paysage.

Pour vous, cette nouvelle réalité rime avec voiture et maison. Mais gare au premier piège, celui de vouloir reproduire au plus vite le confort qui a caractérisé la maison familiale alors que vous étiez adolescent. L'étonnante capacité de crédit dont vous disposez vous permettra sans doute d'acheter une maison, de la meubler en neuf (achetez maintenant, payez plus tard) et d'acquérir une voiture de l'année.

L'endettement nécessaire pour rejoindre ce qui vous semble la norme risque de siphonner la majeure partie de vos revenus. «Le plus tôt possible, il faut s'habituer à vivre en dessous de ses moyens, conseille Daniel Laverdière, directeur principal, planification financière, chez Gestion privée 1859. Si on vit à la limite ou au-dessus de ses moyens à cette étape, ce sera difficile de revenir en arrière plus tard.»

La base de l'enrichissement repose sur ce principe : vivre plus simplement que ce que vous permettent vos revenus.

Alors, faites comme si vous gagniez moins qu'en réalité. Commencez par retrancher 10 % de votre paie. À mesure que votre salaire augmente, coupez-en davantage. Puis, basez votre budget sur ce qui vous reste. Certes, la mission n'est pas facile, cela vous forcera à faire des choix : un appartement au lieu d'une maison ; des meubles d'occasion à la place d'un mobilier tout neuf ; une voiture d'occasion au lieu d'un modèle de l'année ou, mieux, le transport collectif si vous êtes bien desservi. «La planification est une question d'arbitrage. Votre santé financière dépendra des choix que vous ferez», dit Nathalie Bachand, planificatrice financière au cabinet indépendant Bachand Lafleur.

Mais rappelez-vous les années où vous étiez étudiant, lorsque vous faisiez des miracles avec peu. Ce ne sera jamais aussi exigeant.

Le CELI d'abord

L'épargne que vous dégagerez devrait être placée dans le CELI, où l'argent pourra fructifier à l'abri de l'impôt. Et le REER ? La plupart des experts le déconseillent à cette étape, pour plusieurs raisons.

Le compte d'épargne libre d'impôt est plus flexible, l'argent retiré pouvant être déposé de nouveau au compte l'année suivante, ce qui n'est pas le cas du REER. L'important est d'abord de vous constituer une réserve. On prescrit souvent un coussin qui vous permettrait de couvrir vos dépenses durant trois à six mois.

Épargnez ensuite pour des projets. Il est plus motivant de mettre de l'argent de côté pour des objectifs concrets à moyen terme, comme la mise de fonds pour une maison ou l'achat d'un mobilier pour le salon. Le but est de s'entraîner à vivre avec une fraction de ses revenus.

Le REER est conçu pour l'épargne à long terme pour financer sa retraite. «La retraite, ça n'allume pas les jeunes», constate Sylvain De Champlain, président de De Champlain Groupe financier.

L'avantage du REER, la déduction fiscale, n'est pas optimal en début de carrière, car le taux marginal d'imposition n'est pas élevé. Mieux vaut accumuler les droits de cotisation pour les utiliser plus tard, lorsque les revenus seront plus importants (et plus imposés).

Les sommes accumulées dans le CELI devraient être investies dans des placements diversifiés, peu volatils et facilement encaissables. Évitez les titres boursiers risqués et les certificats de placement garantis (CPG). Non seulement ces derniers offrent des rendements anémiques qui vous protègent à peine contre l'inflation, mais ils ne peuvent être encaissés avant une date d'échéance établie, à moins de payer une pénalité.

«On dit souvent aux jeunes d'être plus agressifs dans leurs investissements en raison du long horizon de placement dont ils disposent. Pour ma part, je conseille plus de prudence, histoire de se familiariser avec les cycles boursiers et de connaître sa tolérance au risque. Je propose d'investir dans un fonds commun équilibré», explique Sylvain De Champlain.

Dès l'arrivée d'un premier enfant, favorisez alors le régime enregistré d'épargne-études (REEE). Les subventions automatiques des deux ordres de gouvernement en font le compte enregistré le plus avantageux de tous. Pour bénéficier au maximum de la générosité de l'État, il faut y injecter 2 500 \$ par année. Votre argent et les subventions vont fructifier à l'abri de l'impôt. Vous pourrez récupérer vos contributions plus tard et utiliser les gains et les subventions pour les études de vos enfants.

Si vous avez des dettes d'études, il n'est pas nécessaire d'accélérer le remboursement, à moins que leur poids devienne un problème. «Les intérêts peuvent être déduits dans l'année où ils ont été payés et peuvent aussi être reportés indéfiniment au Québec, mais pour une période maximale de cinq ans au fédéral. Bien entendu, si le revenu est faible, on reporte les intérêts ultérieurement», explique la fiscaliste et planificatrice financière Josée Jeffrey, du cabinet Focus Retraite.

Pas de presse pour l'immobilier

Vous pourriez être tenté par le REER dans le but de recourir au régime d'accession à la propriété (RAP) dans quelques années. Il permet de faire une mise de fonds à l'achat d'une première maison. «C'est une stratégie encore valable, c'est comme vous faire un prêt à vous-même pour 15 ans», dit Fabien Major, de Major Gestion privée, un cabinet associé à la firme Assante.

Mais les bonnes occasions d'achat se font rares en immobilier. Le prix des maisons est élevé, si bien que le remboursement de votre hypothèque risque d'accaparer une part trop importante de vos flux monétaires et de restreindre votre marge de manoeuvre. «Les évaluations dans la région de Montréal, par exemple, ont atteint cinq fois le revenu disponible. Au-delà de trois fois, c'est risqué», affirme Fabien Major.

Envisagez donc l'achat d'une maison avec prudence. Certes, le remboursement d'une hypothèque vous permettra d'accumuler progressivement une équité, c'est-à-dire la valeur de votre maison libre de dettes. Mais les prix élevés, les taxes, les coûts d'entretien, les frais d'amélioration, les modestes perspectives de croissance des valeurs et la possibilité à moyen terme d'une hausse des taux d'intérêt rendent l'acquisition d'une maison moins intéressante du point de vue de l'investissement.

La location, jumelée à une discipline d'épargne, pourrait s'avérer plus payante dans un premier temps. N'oubliez pas : vous devez vous débrouiller avec une portion de vos revenus. Vous pourrez envisager l'achat plus tard, lorsque votre salaire sera plus élevé.

Pensez à l'assurance

C'est à cet âge que les besoins en assurance sont les plus importants. Protégez d'abord votre principal actif, votre capital humain. Cette capacité à générer des revenus votre vie durant devrait être couverte par une solide assurance invalidité. Une malchance peut en effet anéantir votre capacité à vous enrichir, alors ne recherchez pas des économies sur cette protection. Dès l'arrivée d'un enfant, l'assurance vie devient incontournable. Elle devrait être en mesure, en cas de décès, de substituer votre salaire jusqu'à l'atteinte de la majorité de vos enfants. À votre âge, l'assurance vie temporaire est très abordable.

35 à 45 ans

La situation se complexifie

Professionnellement, vous avez fait vos preuves. Dans cette période, vous obtiendrez vos premières promotions ou vous serez débauché par un autre employeur. On n'insistera jamais assez : négociez férocement vos conditions salariales. Les changements de poste sont des occasions exceptionnelles d'accroître vos revenus. Si vous êtes habile, cela aura un impact considérable sur votre capacité à épargner le reste de votre vie. N'oubliez pas : toutes les hausses salariales subséquentes seront fondées sur ce que vous aurez réussi à arracher au départ.

Vos assises financières sont plus solides et vous avez atteint une certaine stabilité professionnelle. Les enfants sont encore jeunes, et peut-être encore à venir. De plus en plus de couples fondent leur famille dans la trentaine. Vous pouvez plus raisonnablement lorgner une maison. Toutefois, l'immobilier dissimule des pièges qui peuvent nuire à votre santé financière. Ne vous fiez surtout pas aux banques. «Gare à la trappe de la maison trop grande et trop chère, avertit Fabien Major. Les institutions financières se basent sur des ratios bruts qui ignorent vos autres obligations. Si un prêteur vous consent une hypothèque de 400 000 \$, ça ne veut pas dire que vous en avez les moyens.»

«Il faut faire une analyse sérieuse avant l'achat immobilier. Auparavant, on disait qu'il fallait consacrer une paie sur quatre pour se loger. Ça ne devrait pas dépasser 30 % du revenu net», affirme le planificateur financier Daniel Laverdière.

Surtout, n'immobilisez pas dans la brique toute l'épargne accumulée au cours des 10 dernières années. «À l'achat d'une première maison, je ne conseille pas de vider le CELI pour faire la plus grosse mise de fonds possible. Au contraire, je suggère de faire une mise de fonds moins importante afin de préserver un bon coussin», conseille Sylvain De Champlain.

REER, CELI et REEE

Du point de vue de l'investissement, vous entrez dans une phase plus intéressante. «Vous pouvez commencer à domestiquer la volatilité des marchés boursiers en investissant de manière plus agressive, dit Fabien Major. J'aime faire un parallèle avec les intervalles [alternance d'exercices à haute et à basse intensité] pour renforcer son système cardiovasculaire. Les fluctuations de marché permettent de développer ses compétences d'investisseur et de s'enrichir à long terme.»

Favorisez toujours le REEE si vous avez des enfants, c'est encore le régime le plus avantageux. Et continuez d'engraisser votre CELI. Vous pouvez y cotiser 10 000 \$ pour l'année 2015. Les droits accumulés depuis l'introduction du compte libre d'impôt en 2009 s'élèvent à 46 500 \$, en incluant l'année fiscale 2016.

Si votre CELI est bien garni, ou encore si votre revenu personnel annuel a franchi le cap des 50 000 \$, commencez à contribuer à votre REER. Le remboursement d'impôt auquel vous aurez droit pourra être utilisé pour acquitter une dette persistante sur votre carte ou votre marge de crédit, gonfler votre CELI ou réduire votre dette hypothécaire, selon votre situation.

Vos cotisations au REER pourraient vous donner d'autres avantages, par exemple réduire les frais de garde de vos enfants. Depuis 2015, ces derniers sont modulés en fonction du revenu familial. Vous en subirez l'impact dès votre prochaine déclaration de revenus. Si vous diminuiez votre revenu imposable en contribuant au REER, vous pourriez faire des économies importantes sur la note de garderie. Faites vos calculs. Ou tournez-vous vers un fiscaliste. Ses honoraires seront rapidement compensés par les économies d'impôt qu'il peut vous procurer.

Quant à vos besoins d'assurance, ils restent aussi importants qu'à la phase précédente. Vous devriez les réviser en fonction de vos revenus et de votre style de vie.

45 à 55 ans

Gardez le cap

Contrairement à vos cadets, vous n'avez pas subi la hausse des prix de l'immobilier. Au contraire, vous en avez profité et vous ne vous rendez pas compte de votre chance ! Pendant que vous remboursiez tranquillement votre hypothèque, la valeur de votre maison a explosé. Votre bilan, c'est-à-dire la valeur de tous vos avoirs moins vos dettes, devrait commencer à avoir bonne mine ! Vous êtes assis sur une valeur nette plus grande que vous ne le pensiez. Sans compter le fait que votre salaire a poursuivi son ascension.

Les perspectives sont belles, vous pouvez presque voir le moment où vous aurez atteint l'indépendance financière. Mais, en réalité, vous vous trouvez au beau milieu d'un champ de mines. Votre principal ennemi : l'excès de confiance.

Si vos bonnes habitudes vous permettent maintenant de respirer et de réaliser des projets comme des rénovations, ce n'est pas le moment de baisser la garde. Il suffit d'une mauvaise conjoncture pour reculer de plusieurs cases.

«Entre 45 et 55 ans, on peut facilement être frappé par le syndrome du voisin gonflable et prendre des raccourcis en investissement», remarque le conseiller Sylvain De Champlain.

Vous pourriez être tenté par une maison plus grande ou succomber à l'envie d'acquérir une voiture plus luxueuse.

Ne vous laissez pas imposer la cadence par vos voisins et vos amis : l'atteinte de l'indépendance financière commence par l'indépendance dans vos choix de consommation.

N'oubliez pas, vous n'êtes pas à l'abri d'une mauvaise décision d'investissement, d'une perte d'emploi, d'un accident, d'un divorce ou d'un enfant boomerang. Vous pourriez aussi être appelé à soutenir vos parents vieillissants. Vous devez donc conserver votre marge de manoeuvre. Et, plus vous avancez en âge, plus celle-ci doit être importante, car vous aurez moins de temps pour vous rattraper.

REER toute !

Entre 45 et 55 ans, le moment est propice pour remplir votre REER, car vous profitez de meilleures économies d'impôt. Si vous avez remboursé votre hypothèque, épargnez l'argent qui y était dévolu. Faites de même avec les sommes consacrées à l'éducation de vos enfants si ces derniers sont devenus indépendants.

Vous pouvez encore être agressif avec vos placements, mais votre portefeuille ne doit pas troubler votre sommeil. «Respectez votre profil d'investisseur», rappelle Fabien Major. Il faut le rappeler, car plus vos actifs sont importants, plus prompts sont les conseillers du dimanche à vouloir vous prodiguer des conseils et partager leurs tuyaux avec vous. N'oubliez pas, les victimes de fraudes financières, on ne les trouve pas chez les jeunes, mais le plus souvent chez les gens de votre âge.

Passé le cap des 50 ans, c'est le moment de clarifier vos objectifs. Quand voudrez-vous vous retirer ? Avez-vous l'intention de poursuivre le travail au-delà de 65 ans ? Quel type de retraite envisagez-vous ? L'idée ici est d'estimer votre coût de la vie et ce qu'il sera lorsque vous cesserez de travailler. Vous devez également connaître vos diverses sources de revenus à la retraite et ce que vous en tirerez : pension de la Sécurité de la vieillesse, Régie des rentes du Québec, régime d'employeur et épargne personnelle. N'hésitez pas à faire appel à un planificateur financier, il vous aidera à établir des scénarios.

Les besoins en assurance commencent à changer. Tant que vous êtes au travail, conservez votre assurance invalidité. Vous pourriez songer à une couverture d'assurance maladie grave, qui donne droit à un montant forfaitaire en cas d'un diagnostic d'une maladie comme le cancer ou d'un accident cardiovasculaire, par exemple. «Les primes pour l'assurance maladie grave temporaire sont encore très raisonnables à cet âge», affirme Anne-Marie Girard Plouffe, du cabinet de services financiers Option Fortune et conseillère en sécurité financière. La pertinence de l'assurance maladie grave est souvent contestée. Elle peut être indiquée pour ceux qui n'ont pas de revenus assurables par une assurance invalidité, comme les propriétaires immobiliers ou les propriétaires d'entreprises qui paient en dividendes.

55 à 65 ans

Le dernier droit

Vous êtes tout près du but, ou vous y êtes arrivé. L'indépendance financière est une notion relative. Votre style de vie est aussi déterminant dans l'atteinte de cet objectif que l'argent que vous aurez épargné depuis que vous avez commencé à travailler.

Les gens frugaux ont un net avantage sur les autres. Le rythme de leurs dépenses leur permet de dégager plus vite d'importantes épargnes dans lesquelles ils puiseront moins rapidement lorsqu'ils n'auront plus de revenu de travail. Pour les autres, le parcours sera plus long.

À cet âge, vous êtes parvenu à contourner la plupart des obstacles avec succès. «Les personnalités ne changent pas. Si une personne s'est montrée économe toute sa vie, elle ne deviendra pas dépensière à 55 ans», dit la planificatrice financière Nathalie Bachand.

Votre REER n'est pas maximisé, vous avez encore de l'espace inutilisé dans votre CELI, vous traînez des dettes sur votre marge de crédit et vous êtes inquiet de manquer la cible ? Retenez-vous de prendre des raccourcis pour rattraper le temps perdu. Les investissements risqués et des manoeuvres fiscales douteuses vous feront perdre du terrain, au contraire. Si vous avez une maison libre d'hypothèque, Sylvain De Champlain a une autre solution. Il suggère de «repositionner votre bilan».

«Dans ce cas, je pourrais conseiller de prendre une hypothèque sur la maison, dit-il. Cette hypothèque, disons 100 000 \$, vous permettra de maximiser votre REER et votre CELI, et de liquider vos dettes. Vous rêvez de partir faire une croisière pour souligner vos 30 ans de mariage ? Vous aurez aussi de l'argent pour ça !»

Le remboursement d'impôt sur votre contribution REER servira à payer une partie de l'hypothèque, explique-t-il. «Et le remboursement du prêt hypothécaire ne devrait pas représenter une charge trop lourde au cours des prochaines années», estime-t-il.

Orthodoxe, Sylvain De Champlain ? Non. Les canons de la finance personnelle suggèrent plutôt à ceux qui approchent de la retraite de mettre les bouchées doubles pour en finir avec le paiement de la maison. Pour M. De Champlain, le fait de maintenir une hypothèque est un moindre mal si l'opération vous permet de solidifier votre bilan et de retrouver la quiétude.

Sinon, il vous reste encore plusieurs années d'épargne devant vous. Tout en continuant à cotiser au REER, vous devriez commencer à protéger vos acquis. «Si les fluctuations du marché vous ont servi au cours des années, maintenant, il faut éviter les années défavorables», rappelle Fabien Major.

Ce n'est pas une invitation à vous réfugier dans des placements sûrs. Mais à atténuer l'impact que pourrait avoir sur votre portefeuille une baisse importante du marché, comme celle de 2008. Votre longévité vous commande de conserver une bonne part de votre portefeuille dans les actions. «Mais il est temps de réduire la volatilité du portefeuille, par exemple en déplaçant une partie de vos placements vers les obligations internationales. Si vous avez des doutes sur la répartition de vos actifs, confiez la tâche à un professionnel», dit Fabien Major.

Au cours des trois dernières décennies, vous avez souscrit une assurance pour protéger vos revenus en cas de décès ou d'invalidité. Une fois l'indépendance financière atteinte, vous n'en avez plus besoin.

EN RÉSUMÉ

CELI

Contributions non déductibles d'impôt

Rendements à l'abri de l'impôt

Retraits non imposables

Plafond en 2015 : 10 000 \$

Plafond en 2016 : 5 500 \$

Plafond total depuis le lancement du CELI : 46 500 \$

Un retrait donne droit à un droit de contribution équivalent l'année suivante.

REER

Contributions déductibles d'impôt

Rendement à l'abri de l'impôt

Retraits imposables

Plafond : 18 % de votre revenu ou maximum en 2015 : 24 930 \$

Maximum en 2016 : 25 370 \$

Un retrait ne peut être remboursé dans le REER, excepté les retraits effectués dans le cadre du RAP ou du régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP).

REEE

Contributions non déductibles d'impôt

Rendements à l'abri de l'impôt

Donne droit à des subventions : au fédéral, c'est 20 % de la contribution, pour un maximum de 500 \$ par année et de 7 200 \$ à vie¹. Au provincial, c'est 10 % de la contribution, 250 \$ par année et 3 600 \$ à vie.

Retrait du capital non imposable ; retrait des rendements et des subventions imposables entre les mains de l'enfant.

¹ Une subvention annuelle supplémentaire est versée aux familles ayant un revenu annuel de moins de 87 907 \$.

Suivez Daniel Germain sur Twitter @daniel_germain